



**VOUS ÊTES MARIN DE NATIONALITÉ
ÉTRANGÈRE ET VOUS SOUHAITEZ
TRAVAILLER EN FRANCE ?**



**VOUS ÊTES EMPLOYEUR ET VOUS
SOUHAITEZ EMBAUCHER UN MARIN DE
NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE?**



Des réponses à vos questions
GUIDE DU MARIN ETRANGER

Quelles sont les étapes avant l'embarquement d'un marin étranger?

02.

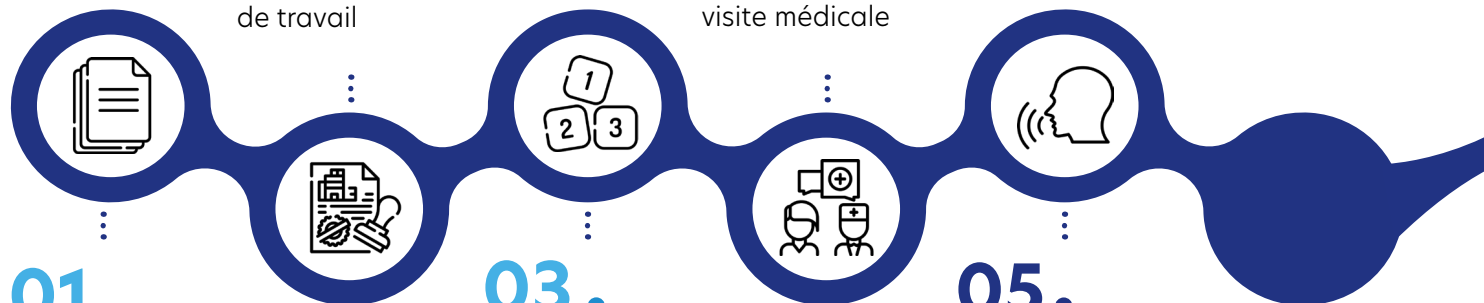
AUTORISATION DE TRAVAIL (p.5)

L'employeur doit faire une demande d'autorisation de travail

04.

APTITUDE À LA NAVIGATION (p.7)

Avant de pouvoir embarquer, le marin doit passer une visite médicale



01.

TITRE DE SÉJOUR (p.4)

Le marin doit avoir un titre de séjour valide

03.

NUMÉRO PROVISOIRE (p.6)

Le futur salarié doit demander un numéro de marin provisoire

05.

RECONNAISSANCE LINGUISTIQUE

Pour obtenir son numéro de marin, celui-ci doit passer un test de reconnaissance linguistique. L'employeur doit s'en assurer

● Action du marin ● Action de l'employeur ● Action de l'employeur et du marin

06.

RECONNAISSANCE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (p.8)

Pour cela, le marin doit déposer son dossier à la DML



⋮



⋮



⋮



Seul l'employeur est en infraction au regard de la législation du travail s'il emploie un salarié en situation irrégulière (sanctions p.13)

07.

DPAE (p.09)

Entre les 8 jours avant l'embauche du futur salarié et le jour de démarrage du contrat, l'employeur réalise une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) sur le portail de l'URSSAF

08.

AFFILIATION ENIM (p.10)

Une fois le numéro de marin définitif créé, et la DPAE réalisée, l'affiliation au régime social Enim peut être demandée



LE MARIN PEUT EMBARQUER

09.

CONTRAT DE TRAVAIL (p.11)

L'employeur doit établir un contrat de travail et le faire signer au salarié. Une complémentaire santé doit également être proposée au marin

01. Titre de séjour

● Action du marin

Quels marins étrangers sont concernés ?

Vous êtes de nationalité européenne, Suisse, de Monaco, d'Andorre ou de Saint-Martin ?

Vous pouvez travailler en France sans autorisation spécifique

Vous êtes de nationalité hors européenne, Suisse, de Monaco, d'Andorre ou de Saint-Martin ?

Vous devez posséder un titre de séjour en cours de validité qui vous autorise à travailler en France



La demande doit se faire auprès de la PRÉFECTURE de votre secteur.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter l' Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)



Préfecture Loire Atlantique

6 Quai Ceineray, BP 33515, 44035 NANTES Cedex 1
02 40 41 20 20 / 0 809 400 244

[Démarches pour obtenir un titre de séjour](#)
[Sous préfecture de Saint-Nazaire](#)

OFII

ofii.fr

93 bis, rue de la Commune de 1871 44400 Rezé
02 51 72 79 39

02 . Autorisation de travail

Quels titres de séjour nécessitent une autorisation de travail?

1. carte de séjour travailleur temporaire
2. carte de séjour pluriannuelle
3. attestation de demandeur d'asile (>6mois)
4. titre étudiant (>964h)
5. autorisation provisoire au séjour
6. carte de séjour étudiant



Selon le titre de séjour que possède le marin, vous devez faire une **demande d'autorisation de travail**, retrouvez des infos sur :

De 1 à 4 administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

De 5 à 6 service-public.fr

Qu'est ce qui vous sera demandé ?

- L'identification de l'entreprise
- La nature du recrutement
- L'identification du futur salarié
- La copie du titre de séjour en cours de validité
- L'offre d'emploi déposée auprès de Pôle Emploi
- Le document attestant la clôture de l'offre et l'absence de candidat



Dès que votre demande sera validée, vous recevrez de manière dématérialisée une AUTORISATION DE TRAVAIL SÉCURISÉE

Votre futur salarié devra la joindre à sa demande de titre de séjour professionnel auprès de la préfecture



Centre de Contact Citoyen (CCC)

0 806 001 620

Direction Générale des étrangers en France

01 77 72 62 36

DDETS

1 bd de Berlin CS 32421
44024 Nantes cedex 1
02 40 12 35 00

7 Rue Charles Brunellière
44600 SAINT-NAZAIRE
02 40 17 07 18

DDETS Main d'œuvre étrangère :
paysdlut44.moe@direccte.gouv.fr



Attention, si le contrat de travail est d'une **DURÉE SUPÉRIEURE À 3 MOIS** vous devez vous acquitter d'une **TAXE EMPLOYEUR**

03. Numéro provisoire

Que vous soyez ressortissant UE* ou hors UE, vous devez obtenir un numéro de marin provisoire.

Comment se procurer ce numéro ?

Il faut le demander à la Délégation Mer et Littoral (DML) de votre secteur.
Toutes les coordonnées sont disponibles en ligne

**Que faut-il
fournir à la DML ?**



Une pièce d'identité valide



Vos coordonnées (adresse, email, téléphone)



Ce numéro de marin provisoire ne **PERMET PAS D'EMBARQUER**

* Union Européenne

DML Loire Atlantique



9 Boulevard de Verdun - CS 40424
44 606 Saint Nazaire Cedex 01
02 40 11 77 96 / 02 40 11 77 81
ddtm-dml-pegm@loire-atlantique.gouv.fr

04. Aptitude à la navigation

Comment être déclaré apte à la navigation ?

Prenez rendez-vous auprès d'un médecin du Service de Santé des Gens de Mer (SSGM) de votre secteur afin d'effectuer une **VISITE MÉDICALE**

Le SSGM vous fournit un **CERTIFICAT D'APTITUDE À LA NAVIGATION** indispensable pour pouvoir embarquer



Une **APTITUDE MÉDICALE RÉALISÉE À L'ÉTRANGER** peut être reconnue. Le certificat doit être fourni à la DML pour vérification

Dans ce cas, il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous avec un médecin des gens de mer** avant la fin de la validité du certificat d'aptitude

Site de Saint-Nazaire
8 Place du Commando
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
02 40 44 81 39

Site de Nantes
2 Boulevard Allard B.P. 78749
44187 NANTES CEDEX 4
02 40 44 81 39
ssgm-nantes.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr



SSGM

06. Reconnaissance qualification professionnelle

Pourquoi et comment demander une reconnaissance de qualification professionnelle ?

Valider cette reconnaissance vous permettra d'avoir un numéro de marin définitif et donc de pouvoir embarquer

Pour obtenir une reconnaissance de votre qualification professionnelle, vous devez **DÉPOSER UN DOSSIER** à la Délégation Mer et Littoral (DML) de votre secteur

Après instruction, la DML crée votre **NUMÉRO DE MARIN DÉFINITIF*** et la Direction inter-régionale de la Mer (DIRM) émet votre **attestation de reconnaissance d'une durée maximale de 5 ans**, dans la limite de la validité de votre titre étranger



L'attestation de reconnaissance n'est valable que sous réserve d'**AVOIR UN TITRE DE SÉJOUR VALIDE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAILLER EN FRANCE**

* numéro national d'identification

Quels documents doit contenir votre dossier ?

- Le cerfa 14750* de demande de reconnaissance rempli et signé
- La copie de votre pièce d'identité
- La copie de vos titres maritimes
- La validation de votre test de reconnaissance linguistique
- Votre certificat d'aptitude à la navigation

* (Pour une navigation et une reconnaissance de titre au commerce, il convient d'utiliser le cerfa de demande de délivrance de visa de reconnaissance N°15333)

DML



9 Boulevard de Verdun - CS 40424
44 606 Saint Nazaire Cedex 01

02 40 11 77 96 / 02 40 11 77 81
ddtm-dml-pegm@loire-atlantique.gouv.fr



07 • DPAE

● Action de l'employeur

Qu'est ce que la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ?

La DPAE est une mesure de simplification des obligations déclaratives de l'employeur (liée à l'URSSAF). C'est une procédure de déclaration systématique et nominative pour chaque salarié que vous avez l'intention d'embaucher



Vous devez réaliser la DPAE entre les 8 JOURS qui précèdent l'embauche et le jour de démarrage

Grâce à la DPAE, votre Urssaf vous permet d'effectuer 2 FORMALITÉS LIÉES À L'EMBAUCHE EN 1 SEULE FOIS et auprès d'un seul interlocuteur :

1. votre immatriculation en qualité d'employeur au régime de la sécurité sociale lorsqu'il s'agit de l'embauche de votre premier salarié
(la première DPAE déclenche l'ouverture de votre compte employeur auprès de l'Urssaf)
2. votre affiliation en qualité d'employeur auprès du régime d'assurance chômage *(pour ceux qui cotisent)*

L'URSSAF a créé un guide récapitulant toutes les démarches à réaliser selon son statut, [consultez le guide sur leur site](#)



**URSSAF
Poitou Charentes**

0 806 803 232

Service
recouvrement maritime
TSA 70004
38046 Grenoble cedex 9

marins.urssaf.fr

08. Affiliation Enim

● Action de l'employeur et du marin

L'affiliation Enim permet aux marins professionnels et aux gens de mer d'être rattachés au régime de la sécurité sociale et caisse de retraite compétents. À la suite d'une affiliation et sous conditions d'une durée de travail minimum, vous pourrez obtenir le remboursement de vos frais de santé ou obtenir l'indemnisation de vos arrêts de travail.

Quand réaliser l'affiliation à l'Enim ?

Quand la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) a été effectuée auprès de l'URSSAF, l'employeur peut réaliser l'affiliation du marin. Que cela soit pour un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD)

Comment être affilié Enim ?

L'employeur du marin salarié doit communiquer à l'Enim le **formulaire d'affiliation AF01** disponible sur le site enim.eu

Selon la situation, le marin devra fournir des pièces justificatives en complément de la démarche de l'employeur

Si le marin est un marin non salarié il doit communiquer à l'Enim le **formulaire d'affiliation AF02** disponible également sur le site enim.eu

RATTACHER DES ENFANTS à la sécurité sociale Enim est possible



Si vous êtes **déjà affilié** à l'Enim, vous devez fournir à votre employeur une attestation de droits



Une fois l'affiliation faite, l'Enim adressera au marin un formulaire pour demander la création de sa **CARTE VITALE**

Si le marin possède déjà une carte Vitale, il doit penser à la mettre à jour lors d'une visite chez son médecin ou d'un passage à la pharmacie dès la réception de son attestation de droit



.....

Suite à votre affiliation, pensez à créer vos espaces personnels sur

www.enim.eu et www.ameli.fr



0809 54 00 64

Service gratuit
+ prix appel

« du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine »

09. Contrat de travail

Une fois toutes les démarches précédentes réalisées, l'employeur qui souhaite embaucher un marin étranger a deux obligations envers lui :

1

Etablir un contrat de travail*

* contrat d'engagement maritime

(les articles L. 5542-3 et suivants du code des transports)

2

Proposer une complémentaire santé



DDETS

1 bd de Berlin CS 32421
44024 Nantes cedex 1
02 40 12 35 00

7 Rue Charles Brunellière
44600 SAINT-NAZAIRE
02 40 17 07 18

DDETS Main d'œuvre étrangère :
paysdlut44.moe@direccte.gouv.fr

Sanction en cas de non respect de la procédure



Seul l'employeur est en infraction au regard de la législation du travail s'il emploie un salarié en situation irrégulière

Situation	Amende (montant fixe)	Peine de prison (peine fixe cumulée à l'amende)
Fraude ou fausse déclaration pour obtention ou tentative d'obtention d'un titre de séjour	3 000 €	1 an
Embaucher ou conserver en toute connaissance de cause à son service un étranger sans titre de séjour	15 000 € (par salarié concerné)	5 ans
Embaucher ou conserver en toute connaissance de cause à son service un étranger sans titre de séjour en bande organisée	100 000 € (par salarié concerné)	10 ans
Avoir recours en toute connaissance de cause directement ou indirectement, aux services d'un employeur d'un étranger non autorisé à travailler	15 000 € (par salarié concerné)	5 ans

Contacts utiles

Service Social Maritime ssm-mer.fr

Antenne de Nantes

Mme RADENAC
Assistante de Service Social
11 rue Arsène Leloup
44100 Nantes

02 40 84 24 53
nantes@ssm-mer.fr

Antenne de La Turballe

Mme BOURDOISEAU
Assistante de Service Social
La criée
44420 La Turballe

02 40 23 33 62
laturballe@ssm-mer.fr

COREPEM corepem.fr

Antenne de La Turballe

Centre Marée
44420 LA TURBALLE

02 40 11 83 55

Antenne du Croisic

Rue Mail de Broc
44490 LE CROISIC

02 40 23 00 80

Structures locales d'aide aux démarches administratives pour les personnes d'origine étrangère

CIMADE

33, rue Fouré
44000 Nantes

02 51 82 75 66
nantes@lacimade.org

AMI (Association Accompagnement Migrants Intégration)

103 Rue du Corps de Garde
44100 Nantes

02 40 77 52 63
ami_asso@sfr.fr



Lexique

CDI *Contrat à Durée Indéterminée*

CDD *Contrat à Durée Déterminée*

DPAE *Déclaration Préalable A l'Embauche*

DML *Délégation à la Mer et au Littoral*

DDETS *Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités*

DIRM *Direction Interrégionale de la Mer*

Enim *Établissement National des Invalides de la Marine*

OFII *Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*

SSGM *Service de Santé des Gens de Mer*

SSM *Service Social Maritime*

UE *Union Européenne*

Prévention
Proximité
Accompagnement
Ecoute

Conseil
Expertise
Orientation
Intervention
Information

Soutien
Confidentialité

N'hésitez pas à suivre notre
actualité sur les réseaux sociaux



Service Social Maritime

Siège Social, 2 rue Bertrand Geslin 44000 Nantes

Réalisation
Equipes SSM ainsi que la DML de Saint-Nazaire

Crédits photos
Istock - flaticon

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM et de la DML



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.ssm-mer.fr

02 40 71 01 50 - info@ssm-mer.fr

En partenariat avec

